

# Rapport d'orientation budgétaire 2021

## I- Le cadre juridique

En application de l'article L. 2312-1 du code général des collectivités locales, les communes de plus de 3500 habitants, les Départements et les Régions ont pour obligation de tenir un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget. Au regard de la taille de la commune d'Arnières sur Iton, elle n'est théoriquement pas concernée par cette obligation. Néanmoins, la municipalité a décidé dans son règlement intérieur de s'astreindre à cet exercice avant le vote de son budget. Cette décision a été prise de façon à permettre aux élus un vote éclairé du budget primitif associé et à gagner en transparence vis-à-vis des Arniérois.

Le débat d'orientation budgétaire est une étape importante du cycle budgétaire des collectivités territoriales. Il permet d'informer les élus sur la situation économique et financière de leur collectivité et d'en débattre pour préparer l'avenir.

Il constitue la première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales et porte sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif par l'assemblée délibérante.

Le rapport d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel mais sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi et dans notre cas particulier du respect des dispositions du règlement intérieur.

## **II- Le contexte économique :**

### **1-La crise sanitaire et les incertitudes économiques**

Depuis un an maintenant, la France vit dans un contexte très dégradé : la crise sanitaire s'allie à la crise économique. Alors que le taux de croissance du Produit Intérieur Brut avoisinait 2% ces dernières années, il a chuté de 8% en 2020. Différentes mesures ont été mises en place pour préserver la sphère du secteur privé : chômage partiel, fonds de solidarité, prêts garantis par l'Etat... Pour les collectivités locales et plus particulièrement les communes, le Département de l'Eure avait instauré en plan de relance de 4 M € en 2020 (co-financement des projets financés par la DETR). La dotation de soutien à l'investissement a été abondée en 2020 de crédits exceptionnels « plan de relance ». Dans le département de l'Eure en 2020 le soutien de l'Etat aux projets d'investissement des collectivités locales a atteint 24,2 M € dont 5 M € au titre de l'abondement exceptionnel sur la DSIL « plan de relance ». Les subventions allouées en 2020 ont augmenté de 23% par rapport à 2019. La commune d'Arnières sur Iton a notamment profité de ce plan de relance pour financer l'accessibilité du stade Maurice Debas, l'installation de lavabos au restaurant scolaire, une alarme incendie à l'école maternelle ou encore la sécurisation des Frimousses. En 2021, c'est un nouveau plan de relance qui est mis en place. L'Etat prévoit d'y affecter 100 milliards d'euros. Concernant les communes ces fonds seront injectés notamment via les financements DETR, DSIL. Les opérations ciblées concernent la rénovation thermique, la mise aux normes et la sécurisation des équipements publics, le développement du numérique. La commune d'Arnières sur Iton a prévu de demander un financement pour l'isolation thermique de la Mairie et du club house. Elle sollicitera également un fonds de concours dans le cadre du plan de relance -continuité pédagogique destiné à l'équipement informatique pour les écoles élémentaires.

Il n'en demeure pas moins que la situation actuelle crée un niveau relativement élevé d'incertitude économique. Les communes sont directement impactées par la situation des intercommunalités et des Départements dont elles dépendent financièrement. Des fermetures massives d'entreprises aboutiraient à une forte baisse des recettes fiscales de l'agglomération. Une dégradation de la situation sociale aurait une forte incidence sur le budget des Départements, notamment par le biais des dépenses de RSA.

La prévision à moyen et long terme devient dans ces conditions très aléatoire.

### **2- La réforme de la taxe d'habitation**

Pour rappel, la loi de finances pour 2020 prévoyait une suppression du produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales et les compensations afférentes. En 2020, 80% des ménages ne payaient plus la taxe d'habitation sur les résidences principales. Les 20% restants bénéficieront d'un dégrèvement de 30% en 2021, 65% en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera cette taxe sur les résidences principales.

En contrepartie, de cette taxe perdue, les communes se verront attribuer, avec les intercommunalités, le produit du foncier bâti anciennement perçu par les Départements. En contrepartie, les Départements percevront une part de TVA conjointement avec les intercommunalités.

Concrètement, cette réforme fiscale devrait être compensée à l'euro près. Son incidence sur le budget devrait être mineure à court terme si l'on s'en tient aux engagements reçus et promesses faites.

### **2- Les taux d'intérêts**

Ils sont très bas actuellement, mais il s'agit d'un paramètre dont l'évolution est difficile à prévoir. Vu leur niveau actuel, une remontée est plus probable qu'une baisse.

### III- Les orientations budgétaires de la commune d'Arnières sur Iton

Le budget primitif 2021 sera voté le 22 mars 2021. Il s'agira du premier budget en année pleine de la présente mandature.

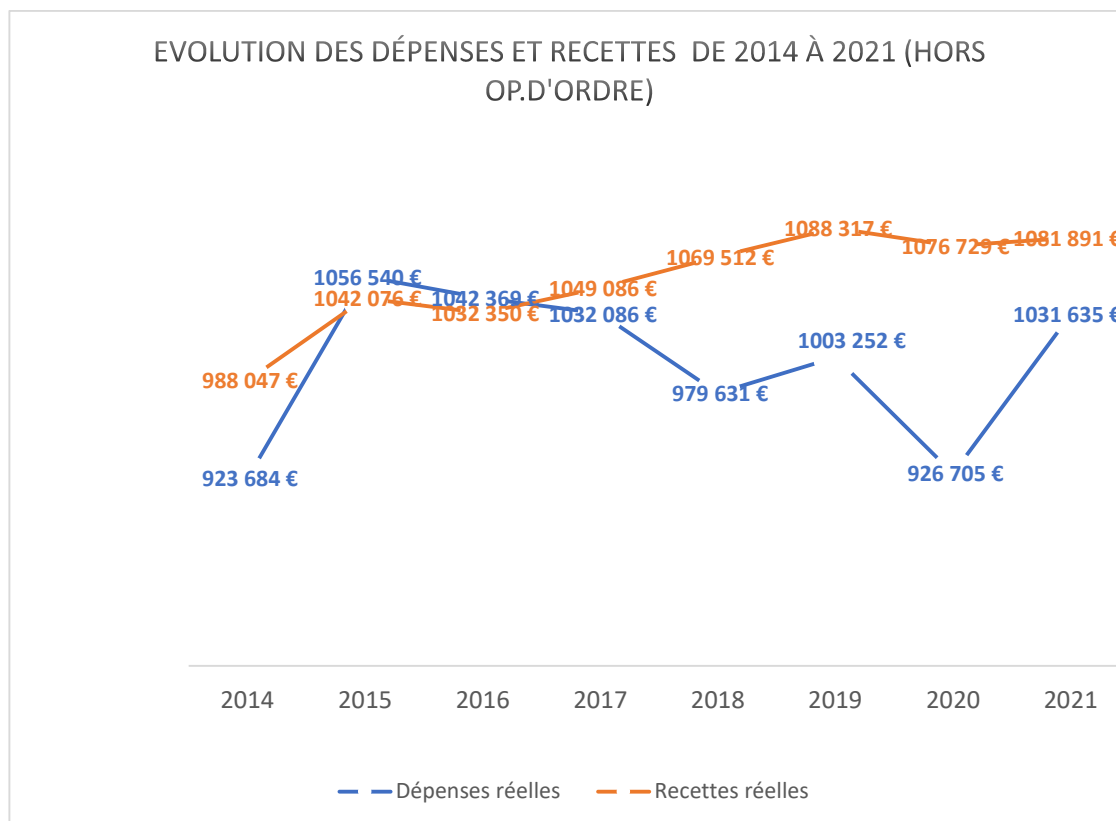
Conformément à nos engagements de campagne, ce budget sera établi dans l'objectif de mener une politique volontariste tout en optimisant nos ressources financières :

- Limiter le recours à l'emprunt en matière d'investissement,
- Limiter la pression fiscale,
- Mobiliser dès que possible les subventions auprès de l'Etat, du Département ou de l'agglomération Evreux Porte de Normandie.

#### A- Le Fonctionnement

Le budget 2021 tient compte de notre volonté d'améliorer le cadre de vie des Arniérois et l'attractivité de la commune tout en maîtrisant le niveau des dépenses. A ce stade, il convient de noter que certaines dépenses obligatoires n'ont pas encore été notifiées. Dans le même ordre d'idée, nous ne connaissons pas les bases fiscales et le niveau des dotations 2021. Par mesure de prudence, les montants enregistrés en 2020 ont été reconduits.

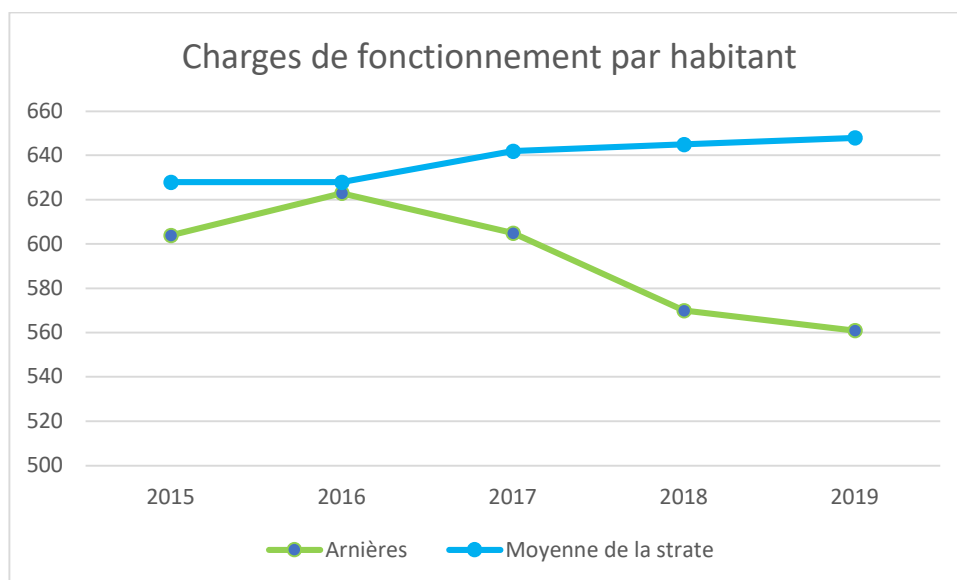
De façon à permettre une analyse de la situation financière de la commune, le graphique ci-dessous retrace le niveau global des dépenses et des recettes réelles sur ces dernières années. Pour mémoire, la commune est censée dégager un solde de sa section de fonctionnement lui permettant à minima de rembourser son annuité d'emprunt et idéalement une partie de ses investissements. Par ailleurs, certaines dépenses sont obligatoires notamment les charges de gestion courante. Dès lors, les moyens d'actions de la commune pour restreindre ses dépenses sont relativement limités.



Des données passées, il ressort une tendance à la hausse des recettes et une évolution relativement erratique des dépenses. La diminution des dépenses enregistrée en 2020 revêt un caractère exceptionnel car en lien direct avec la crise sanitaire (fermeture des écoles au printemps, absence d'activité des associations, impossibilité d'organiser les habituelles manifestations, ni d'en développer de nouvelles,...). En parallèle, les recettes connaissent un simple tassement car elles sont en grande partie indépendantes de notre activité (fiscalité, dotations,...). Les prévisions pour 2021 se sont voulues prudentes mais réalistes au regard du contexte sanitaire actuel.

## A- Les dépenses réelles de fonctionnement de la commune d'Arnières sur Iton (euros)

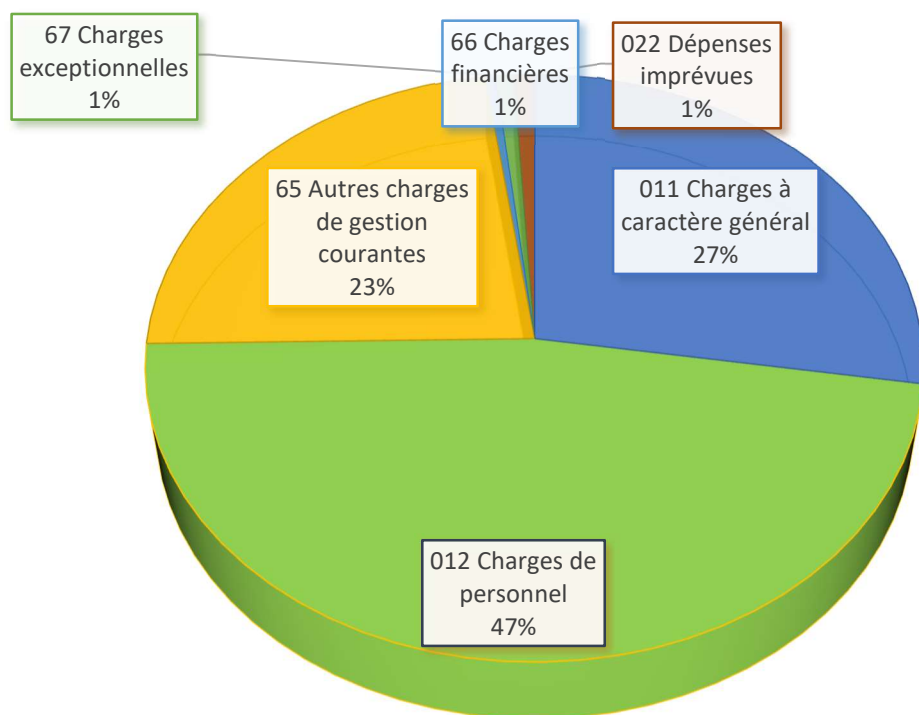
Comparé à la moyenne des communes de la même strate, la commune d'Arnières sur Iton, enregistre un niveau de dépenses de fonctionnement par habitant relativement moindre avec une tendance à la baisse.



Le niveau de charges de fonctionnement prévu pour 2021 représenterait une augmentation de 2,82% par rapport aux crédits réalisés en 2019, l'année 2020 ne pouvant servir de référence. Il s'agit d'une version relativement prudente : elle reporte à l'identique le montant versé au SIVU CIGALE. La masse salariale tient compte d'un volume assez conséquent d'heures supplémentaires afin d'avoir les moyens humains pour assurer la sécurité de tous face à la crise sanitaire actuelle.

Chapitre		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
011	Charges à caractère général	195 141	231 038	239 534	267 759	271 964	293 688	231 781	283 190
012	Charges de personnel	439 248	469 062	469 994	447 099	460 966	460 490	448 460	487 800
014	Atténuation de produits	86 646	81 564	84 801	77 343	46 927	46 245		
65	Autres charges de gestion courantes	201 539	238 501	237 813	233 352	193 229	194 372	238 631	237 345
66	Charges financières	1 110	11 375	10 227	6 533	6 545	8 311	6 993	4 800
67	Charges exceptionnelles						146	840	8 500
68	Provisions		25 000						
022	Dépenses imprévues								10 000
Dépenses réelles		923 684	1 056 540	1 042 369	1 032 086	979 631	1 003 252	926 705	1 031 635

### REPARTITION DES CHARGES PAR CHAPITRE 2021



Les charges de personnel représentent, sans grande surprise, quasiment 50% du budget de fonctionnement, puis par ordre décroissant les charges à caractère général 27% et les autres charges de gestion courante 23%. Le solde soit 3% regroupe les charges financières, les charges exceptionnelles et les dépenses imprévues.

### **Les charges à caractère général ( chapitre 011 ) :**

Il s'agit des charges autres que salariales qui permettent à la commune de fonctionner et de mener à bien les missions qui sont les siennes.

Trois gros postes expliquent à eux seuls plus de 60% des dépenses de ce chapitre.

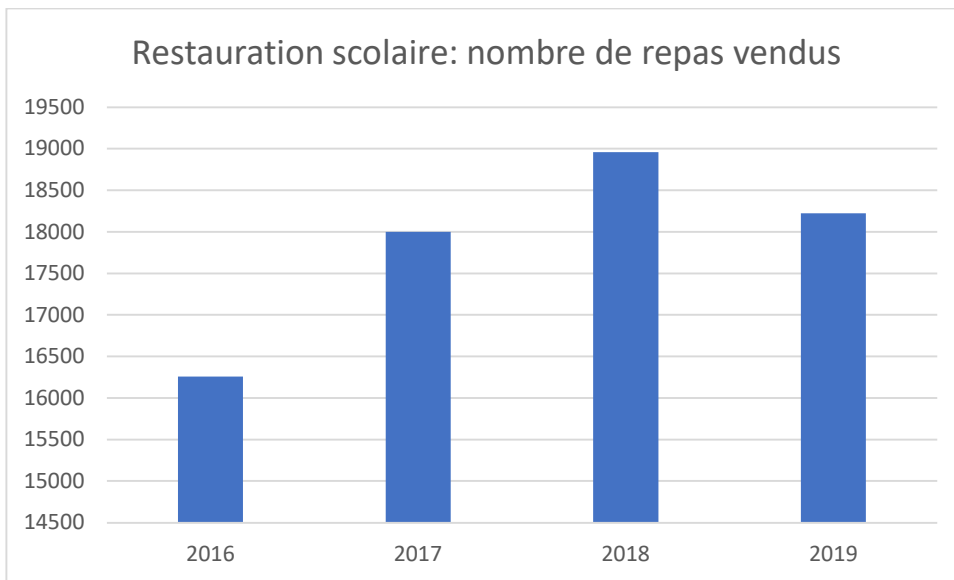
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dépenses d'entretien	22 756,48	47 977,30	33 152,00	66 809,59	76 092,76	84 430,76	54 488,15	81 370,00
Dépenses d'alimentation	33 878,62	36 835,08	41 511,31	42 696,04	42 165,87	43 928,35	28 220,09	45 000,00
Fluides (eau, énergie,...)	62 798,93	74 912,88	64 211,73	70 781,89	64 700,09	79 775,22	66 076,75	68 500,00
Sous total	119 434,03	159 725,26	138 875,04	180 287,52	182 958,72	208 134,33	148 784,99	194 870,00
Total chapitre 011	195 141,40	231 038,49	239 534,29	267 758,77	271 963,30	293 687,20	231 780,51	283 190,00
%	61%	69%	58%	67%	67%	71%	64%	69%

**Les dépenses d'entretien** sont relativement variées. Elles comprennent l'entretien des bâtiments communaux, des terrains, une partie de notre participation au SIEGE pour les travaux d'enfouissement, la maintenance de différents appareils...

Conformément à ce que nous avons prévu dans le cadre de notre programme, un travail de rationalisation de ces dépenses sera opéré sur les prochains exercices. Le contrat relatif à l'entretien des espaces verts de la commune a d'ores et déjà fait l'objet d'une renégociation en vue d'optimiser l'adéquation service attendu-prix.

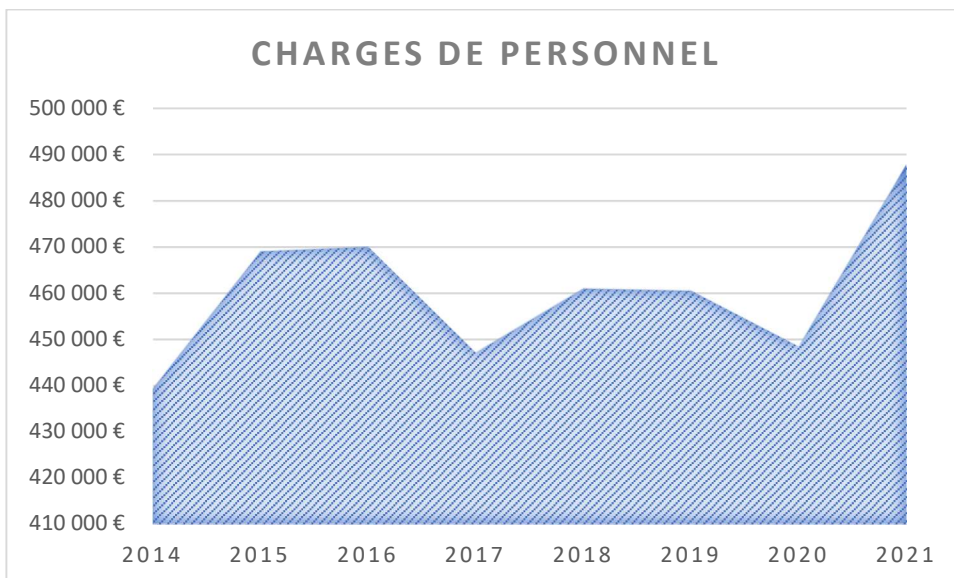
Dans le cadre du contrôle de gestion que nous souhaitons développer sous cette mandature, **Les dépenses au titre des fluides** feront l'objet d'une attention toute particulière en vue de leur rationalisation. De façon à limiter ces dépenses, dès 2021, la commune prévoit d'acquérir un véhicule électrique et de procéder à certains travaux d'isolation (club house, mairie). Cette action se veut économique (assurer à minima le même service public en réduisant les coûts) et vertueuse en matière d'environnement. En 2020, un travail effectué sur la téléphonie a d'ores et déjà permettant d'économiser 1000 € par an, dès 2021, sans incidence sur l'organisation.

Les dépenses au titre de **l'alimentation** correspondent à l'achat de denrées alimentaires pour confectionner les repas dans le cadre de la restauration scolaire. Contrairement à certaines de ses voisines, la commune d'Arnières sur iton assure la confection des repas sur place. De façon à mesurer l'incidence budgétaire de ce choix, une étude est actuellement menée pour analyser le coût réel des repas servis. En 2021, la commune a prévu de mettre à disposition de son cuisinier une application métier afin, notamment, de lui faciliter l'approvisionnement en produits biologiques. Outre la qualité des repas servis, la municipalité est également vigilante aux conditions d'accueil des scolaires. Consciente des défauts d'acoustique du bâtiment actuel, la municipalité a prévu de lancer en 2021 une étude pour définir le moyen de palier les nuisances sonores. Sur les quatre derniers exercices, le nombre de repas vendus évolue de la façon suivante :



#### **Les charges de personnel ( chapitre 012) :**

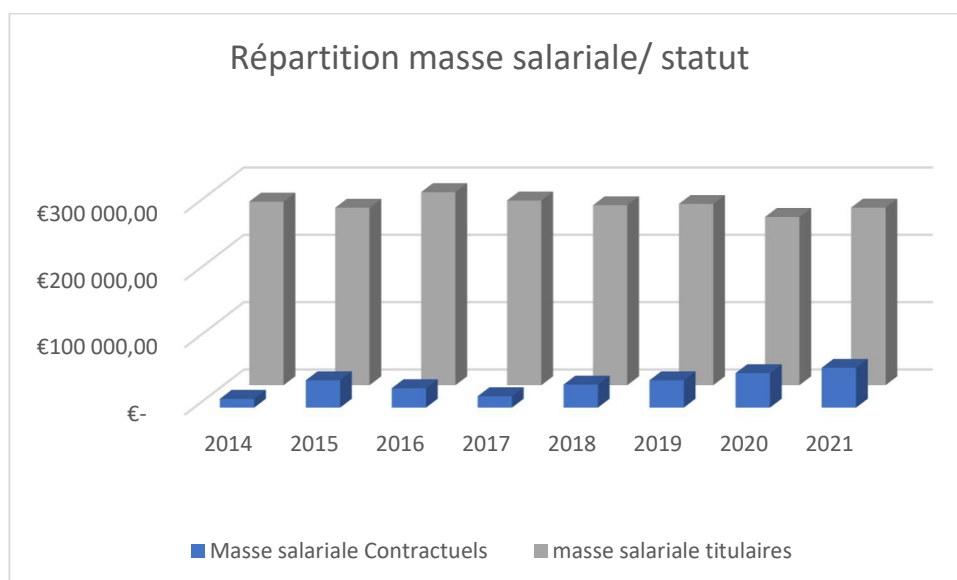
Elles correspondent aux salaires versés au personnel titulaire ou non titulaire augmenté des charges patronales. Elles comprennent également la cotisation au centre de gestion, au CNAS et les frais de médecine du travail.



Depuis 2017, les dépenses au titre du personnel avaient diminué. Le décrochage enregistré en 2020 aurait dû être plus important du fait du départ d'un salarié, attaché en fin de carrière. Néanmoins en 2020, la commune a dû mettre en place les moyens humains pour assurer le service public malgré la crise sanitaire. Par ailleurs, des renforts ont également été recrutés pendant l'été de façon à améliorer l'entretien des espaces communaux.

Le personnel communal est majoritairement titulaire.

## Répartition masse salariale/ statut



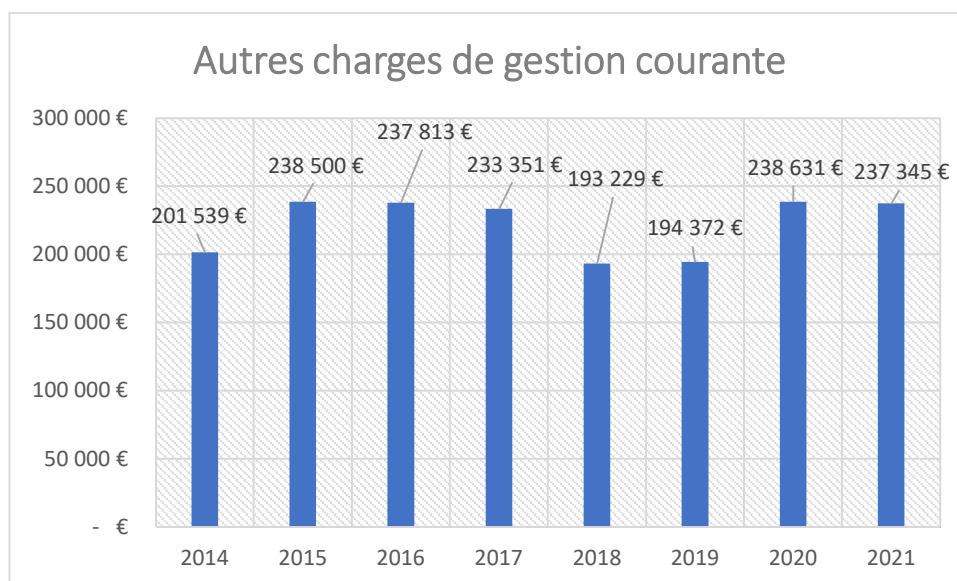
Les prévisions budgétaires 2021 ont été établies sur des bases très prudentes avec des heures supplémentaires pour le personnel titulaire et un renfort au service technique pendant 6 mois en vue des travaux nécessaires pour la mise en place des circuits de randonnée sur la commune. Depuis la mise en place de la nouvelle municipalité, le recours au personnel intérimaire a été abandonné pour privilégier le recours à des personnes habitant la commune.

Compte tenu de l'incidence de ses charges sur le budget global, les dépenses au titre du personnel font l'objet d'un suivi mensuel

### **Les Autres charges de gestion courante ( chapitre 65) :**

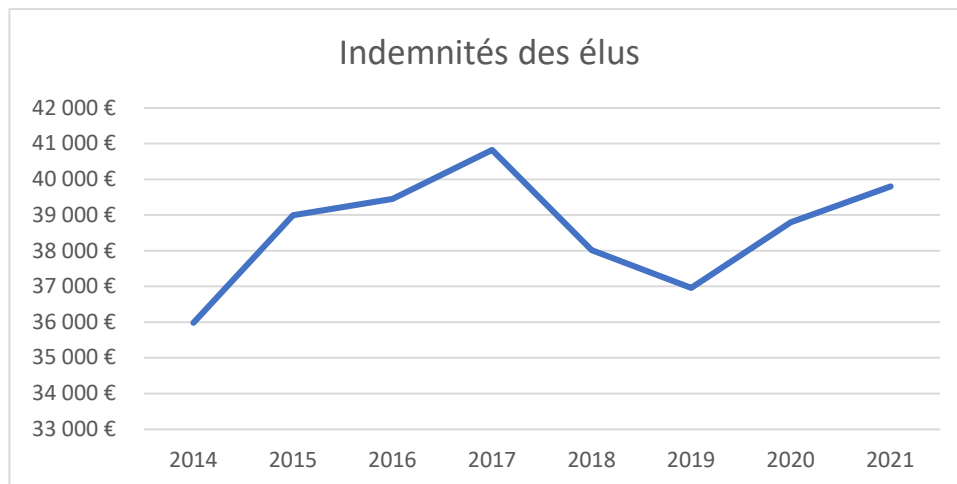
Elles correspondent aux indemnités des élus, à notre contribution obligatoire au SDIS, au SIVU Cigale, et à notre participation aux associations communales et au CCAS

## Autres charges de gestion courante

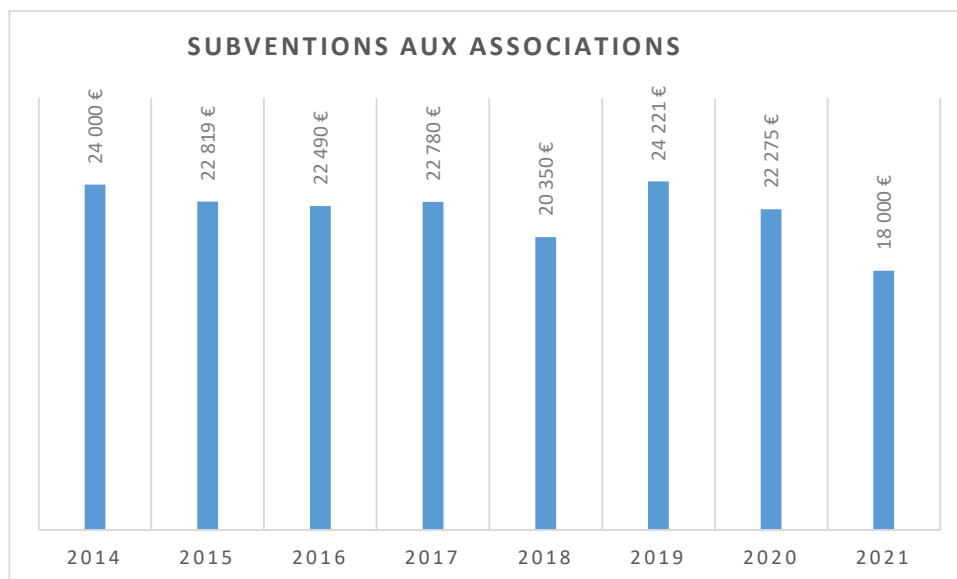




Après avoir diminué de façon significative en 2018 et 2019, ces dépenses sont reparties à la hausse en 2020. Cette situation s'explique par la contribution complémentaire réclamée par le SIVU Cigale. Notre participation au budget du SIVU représente plus de 50% des dépenses de ce chapitre et constitue une dépense obligatoire comme notre contribution au SDIS. Dans la mesure où ne nous connaissons le montant de notre contribution au SIVU pour 2021, le montant réclamé en 2020 a été reporté en 2021.



Les dépenses au titre des indemnités des élus sont prévues pour 39800 € en 2021, soit + 2.6 % par rapport aux dépenses de 2020 mais -2.52 % par rapport aux dépenses de 2017. Elles correspondent à la configuration actuelle du bureau municipal.



Du fait de la crise sanitaire, les associations ont vu leurs activités mises en suspens. Les subventions versées au titre de 2021 ont donc été revues à la baisse, soit 18000 € au lieu de 24 220 € en 2019. Il convient de noter qu'en complément de ces subventions, la commune soutient le secteur associatif en mettant à disposition, matériel, bâtiments communaux, moyens humains,...Il est prévu au cours de la mandature de se donner les moyens d'effectuer une évaluation globale du coût du secteur associatif pour la commune. Au sortir de cette crise, il faudra être vigilant quant à la pérennité de ces associations qui contribuent à l'animation de la commune.

Il est prévu d'augmenter la subvention versée au CCAS de 500 € dans la mesure où il financera les mesures qui pourraient être initiées par le groupe de travail « santé ».

### **Les Charges financières ( chapitre 66) et le poids de la dette :**

En fonction de son encours de dettes, la commune doit chaque année rembourser les annuités de ses emprunts et la charge d'intérêt correspondante.

#### **Poids de la dette par habitant Arnières sur Iton et moyenne de la strate**

	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Encours de dette au 31/12</b>					
Arnières	259	248	238	479	339
Moyenne strate	591	582	610	615	612
<b>Annuité de la dette</b>					
Arnières	21	15	12	12	129
Moyenne strate	88	87	86	86	87
<b>Charge annuelle d'intérêts</b>					
Arnières	7	6	4	4	5
Moyenne strate	22	21	20	18	17

Comparée aux autres communes de la même strate, la commune d'Arnières sur Iton apparaît comme relativement peu endettée.

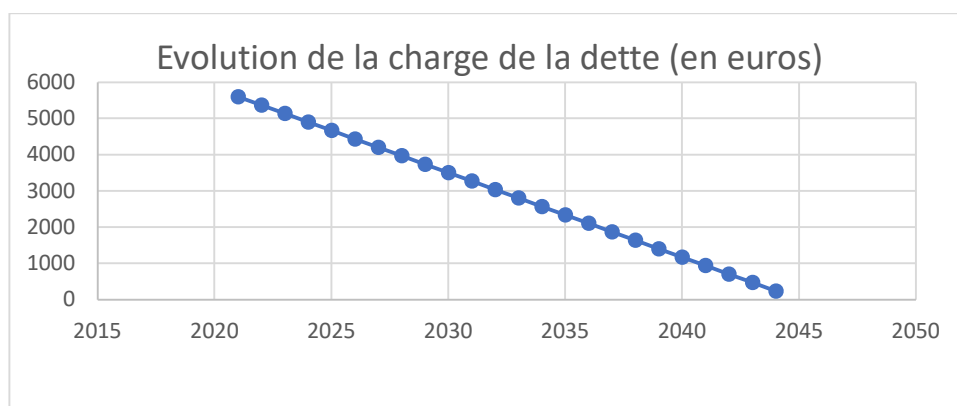
L'augmentation ponctuelle du stock de dettes en 2018 et 2019 s'explique par la dette liée au local des frimousses. La commune a notamment été amenée à souscrire un emprunt de 350 000 € en fin de chantier pour faire face au décalage de trésorerie (règlement des fournisseurs/ encaissement des subventions. Cet emprunt était remboursable sur 2 ans et a été soldé 2020.

L'encours de dette est actuellement constitué de deux emprunts

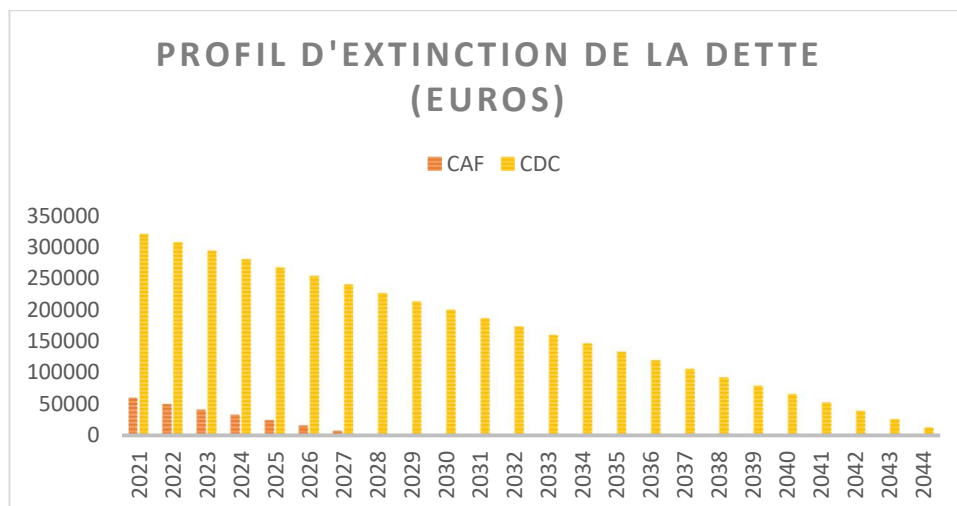
- le premier auprès de la CAF pour financer l'opération des frimousses. Montant initial emprunté en 2017 (84 400 € à 0%). Le capital restant dû au 01/01/2021 s'élève à 50 640 €
- le second auprès de la caisse des dépôts pour financer l'Escale. Montant initial emprunté en 2014 (400 000 € à 2% sur 30 ans). Le capital restant dû s'élève au 01/01/2021 à 320 000,02 €

Outre ces 2 emprunts, la commune a fait porter à l'Etablissement Foncier de Normandie les acquisitions immobilières dans le cadre du projet centre bourg pour un montant de 173 000 € qu'il y aura lieu de rembourser en 2024, voire 2025.

Sur les prochaines années, la charge de la dette évoluera ainsi :



Et le plan d'extinction de la dette est le suivant



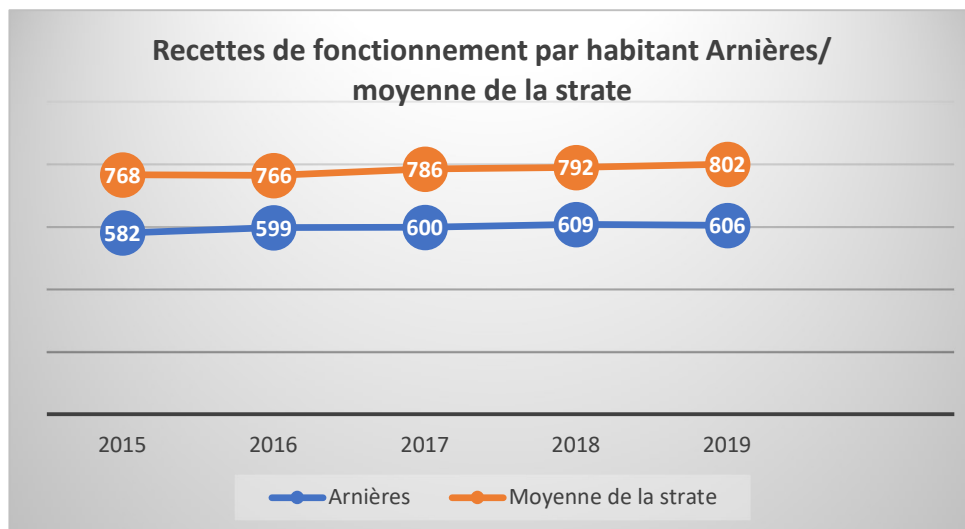
### B-Les recettes réelles de fonctionnement de la commune d'Arnières sur Iton

Recettes		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
013	Atténuation de charges	4 405	21 365	8 953	9 284	22 816	21 319	26 623	8 513
70	Produit services domaines et ventes diverses	42 609	87 843	67 086	59 559	74 533	73 002	53 249	76 745
73	impôts et taxes	646 881	674 051	705 948	678 549	692 299	715 341	693 512	700 076
74	Dotations	270 939	249 570	223 499	258 407	257 161	258 337	278 572	275 103
75	Autres produits de gestion courante	5 203	3 979	8 143	15 856	15 825	17 663	21 627	20 010
76	Produits financiers							8	10
77	Produits exceptionnels	18 010	5 268	18 721	2 431	6 878	2 655	3 138	1 434
78	Reprise s/provision				25 000				
<b>Recettes réelles</b>		<b>988 047</b>	<b>1 042 076</b>	<b>1 032 350</b>	<b>1 049 086</b>	<b>1 069 512</b>	<b>1 088 317</b>	<b>1 076 729</b>	<b>1 081 891</b>

Sur la période 2014-2020, les recettes réelles de fonctionnement ont progressé de 8.97%

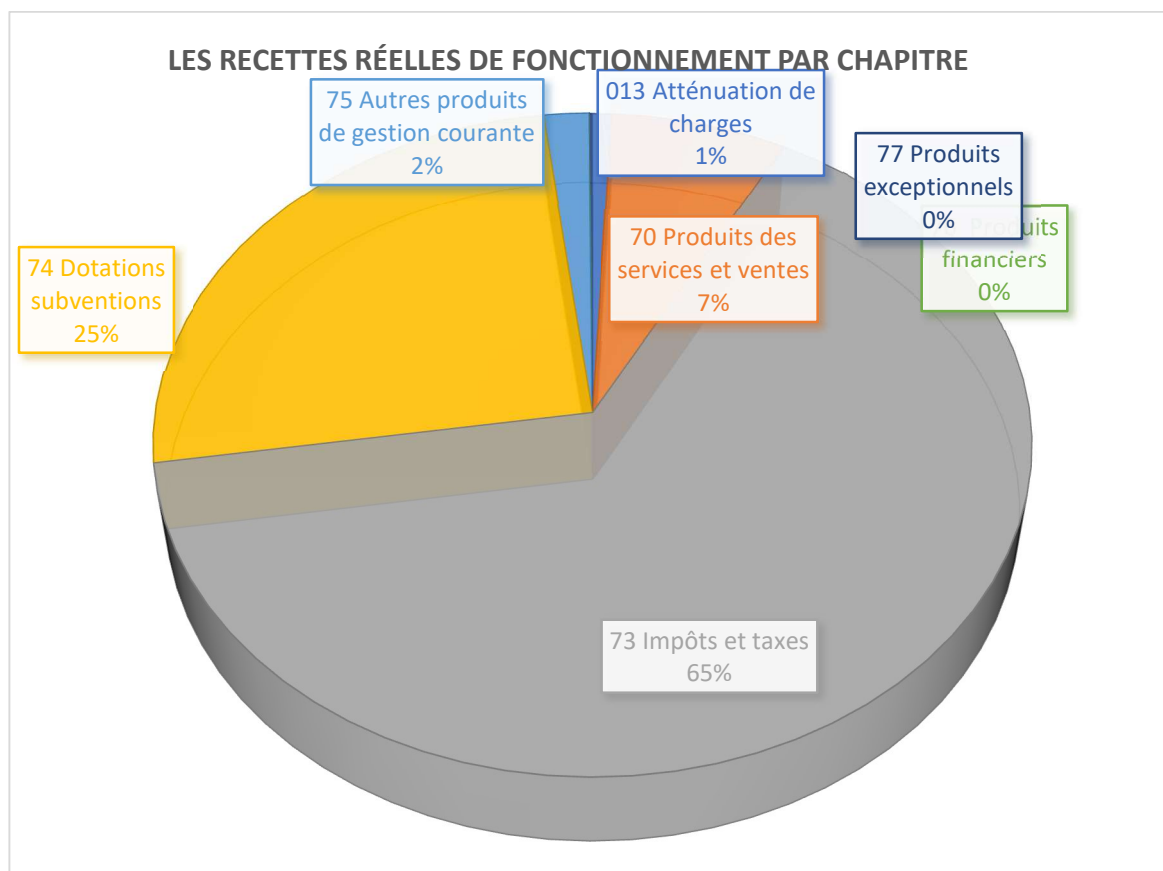
Les données relatives à l'année 2021 seront sans doute revues au moment de l'établissement du budget primitif. En effet, à ce stade nous ne connaissons pas l'intégralité des sommes à percevoir au titre des dotations ni les bases de fiscalité.

La comparaison du niveau de recette par habitant avec la moyenne des communes de la même strate aboutit au résultat suivant :



Sur la période 2015-2019, le niveau de recette de fonctionnement par habitant progresse à Arnières de façon similaire à la moyenne de la strate. Néanmoins, le niveau de recette par habitant est plus faible à Arnières sur Iton que la moyenne des communes de la même strate.

La répartition des recettes réelles de fonctionnement au budget 2021 serait la suivante :



## **Impôts et taxes (chapitre 73)**

La fiscalité constitue notre principale recette de fonctionnement.

Dans la mesure où les bases d'imposition ne nous ont pas encore été transmises par les services des impôts, nous avons considéré, avec prudence, que les bases augmenteraient de 2%. Comme nous nous y étions engagés, le projet de budget primitif 2021 a été construit sans augmentation des taux d'imposition. En 2021, nous ne percevrons plus de taxe d'habitation. Néanmoins celle-ci sera intégralement compensée sur les bases 2020 .

Comparativement à la moyenne des communes de la même strate, la situation de la commune d'Arnières en matière de fiscalité est la suivante :

### **Comparaison Arnières / Moyenne de la strate en 2019**

Taux d'imposition	Arnières s/iton	Moyenne de la strate
Taxe d'habitation	10,42	12,4
Taxe foncier bâti	24,53	15,41
taxe sur le foncier non bâti	58,52	43,64

Base en euro/habitant	Arnières s/iton	Moyenne de la strate
Taxe d'habitation	1398	1163
Taxe foncier bâti	862	986
taxe sur le foncier non bâti	17	64

Produit en euro/habitant	Arnières s/iton	Moyenne de la strate
Taxe d'habitation	146	144
Taxe foncier bâti	212	152
taxe sur le foncier non bâti	10	28

La donnée la plus pertinente à retenir est celle du produit fiscal par habitant.

Concernant la commune d'Arnières sur Iton, les taux sur le foncier peuvent paraître relativement élevés comparativement à la moyenne de la strate. Ses bases sont par contre plus faibles.

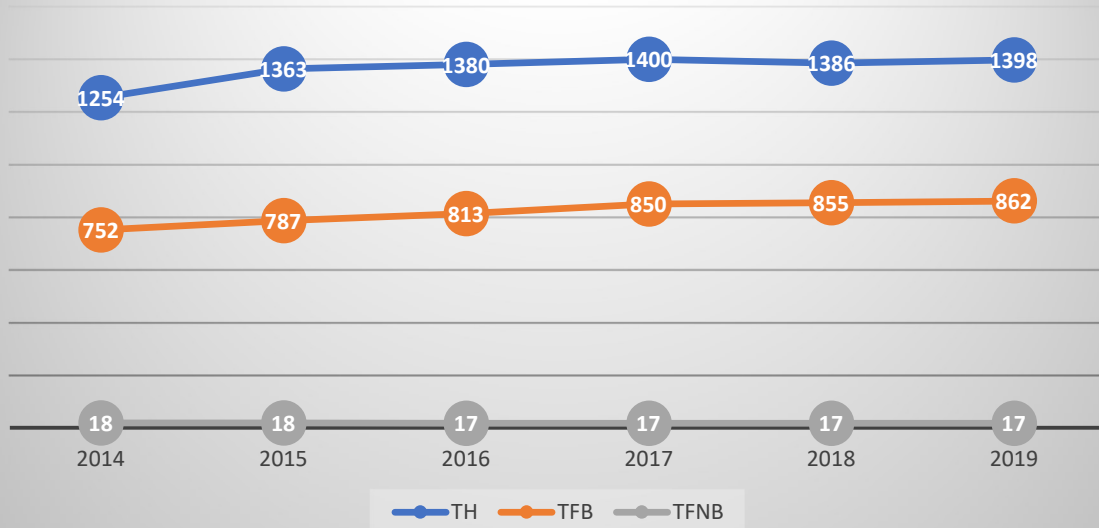
Au résultat, néanmoins, le produit de la taxe d'habitation est dans la moyenne de la strate, celui du foncier non bâti est très en dessous de la strate du fait de la faiblesse des bases.

Par contre, du fait de taux très élevés par rapport à la moyenne des communes de la strate, le produit du foncier bâti est plus élevé de 40% que la moyenne de la strate.

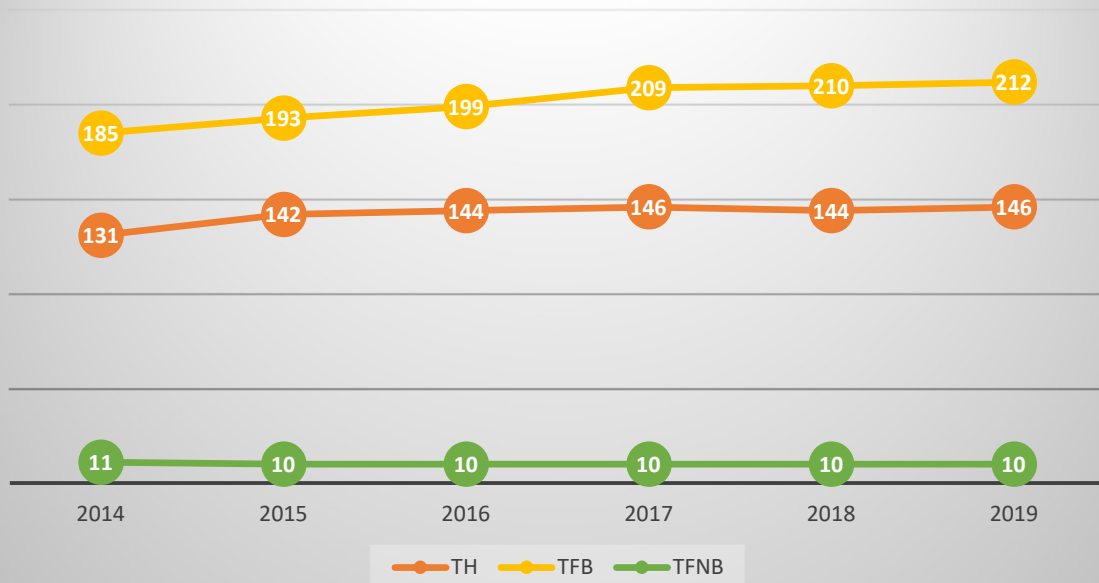
La fiscalité ne peut donc pas être un levier de recettes supplémentaires.

Pour information, sur ces dernières années, l'évolution des bases et du produit par habitant a été la suivante :

### Arnières: les bases fiscales par habitant



### Arnières: le produit fiscal par habitant



Depuis plus de 10 ans, les taux n'ont jamais été révisés.

## **Dotations, subventions et participations (chapitre 74)**

Les dotations représentent 25% des recettes réelles de fonctionnement. Il s'agit donc du deuxième poste. Il s'agit principalement des dotations versées par l'Etat dans le cadre de la décentralisation. De façon à contraindre les collectivités à participer à la résorption du déficit de l'Etat, les dotations sont en général à la baisse sur ces dix dernières années.

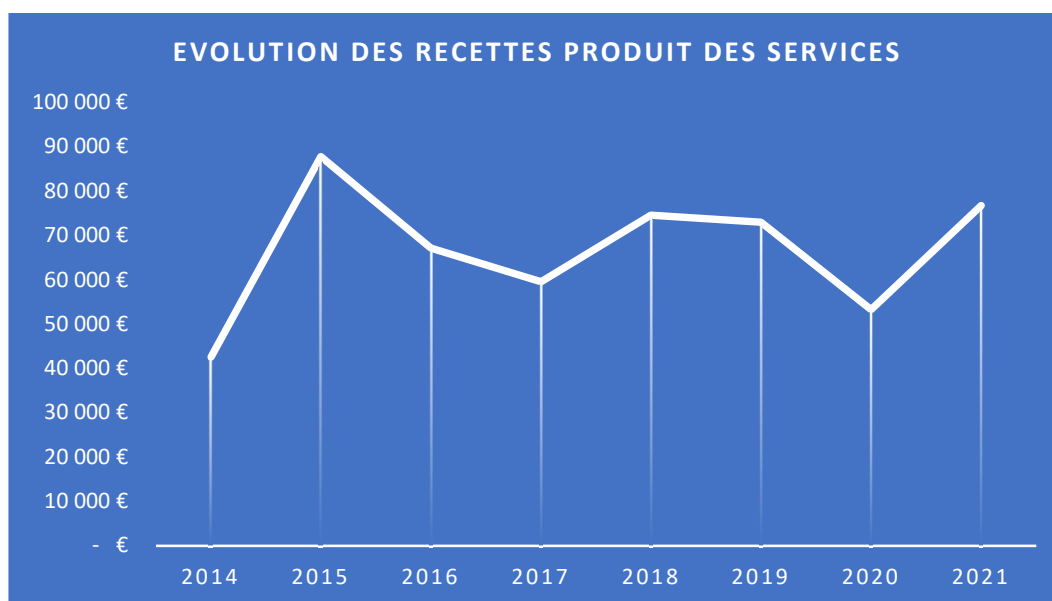
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	var 2021/2014
7411 Dotation Forfaitaire	205 675 €	185 488 €	165 179 €	153 407 €	154 741 €	155 507 €	156 460 €	156 460 €	-24%
74121 Dotation de solidarité rurale	20 328 €	21 202 €	21 866 €	23 119 €	24 864 €	24 845 €	25 744 €	25 744 €	27%
74127 Dotation nationale de péréquation	24 821 €	17 350 €	15 615 €	14 054 €	12 649 €	11 384 €	10 246 €	10 246 €	-59%
total dotation	250 824 €	224 040 €	202 660 €	190 580 €	192 254 €	191 736 €	192 450 €	192 450 €	-23%
total chapitre 74	270 939 €	249 571 €	223 500 €	258 407 €	257 161 €	258 337 €	278 573 €	275 103 €	2%

Sur la période 2014-2020, les dotations versées par l'Etat ont globalement diminuées de 23%. Cette baisse a été compensée par l'augmentation des sommes que nous percevons au titre de la compensation d'exonération de fiscalité locale. Il convient de noter qu'en 2020 nous avons bénéficié de 22 124 € au titre du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle. Cette somme a été reportée en 2021 pour le même montant.

A la date à laquelle nous rédigeons ce rapport, les données relatives aux dotations ne nous ont pas été communiquées. Nous avons donc, par précaution, simplement reporté les montants enregistrés en 2020.

## **Produit des services et ventes diverses (chapitre 70)**

Ces recettes correspondent à la vente des repas dans le cadre de la restauration scolaire, à la redevance qui nous est due par certains opérateurs au titre de l'occupation du domaine public ou par le SIVU CIGALE au titre de l'occupation du local les Frimousses



En 2020, ces recettes ont connu une forte baisse du fait de la fermeture de la restauration scolaire au printemps. Le montant des recettes escomptées repose sur un niveau de fréquentation de la restauration scolaire inférieure à celle enregistrée en 2019.

### **Autres produits de gestion courante (chapitre 75)**

Ces recettes ne représentent que 2% des recettes réelles de fonctionnement. Il s'agit des loyers perçus par la commune. Ils ont été estimés à 20 000 € pour 2021.

## **B- L'épargne**

L'épargne est constituée du solde de la section de fonctionnement. Elle correspond à la capacité de la commune à dégager du financement pour rembourser à minima son annuité de dette et, avec le solde, son programme d'investissement.

### **Evolution du niveau d'épargne de 2014 à 2020**

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dépenses réelles	923 684 €	1 056 540 €	1 042 369 €	1 032 086 €	979 630 €	1 003 251 €	926 705 €	1 022 844 €
Recettes réelles	988 047 €	1 042 078 €	1 032 352 €	1 049 088 €	1 069 515 €	1 088 318 €	1 076 731 €	1 081 892 €
Epargne brute	64 363 €	- 14 462 €	- 10 017 €	17 002 €	89 885 €	85 067 €	150 026 €	59 048 €
Annuité en capital de la dette	18 579 €	27 634 €	17 888 €	18 388 €	27 650 €	216 871 €	192 376 €	22 273 €
Epargne nette après rembt de la dette	45 784 €	- 42 096 €	- 27 905 €	1 386 €	62 235 €	- 131 804 €	- 42 350 €	36 775 €

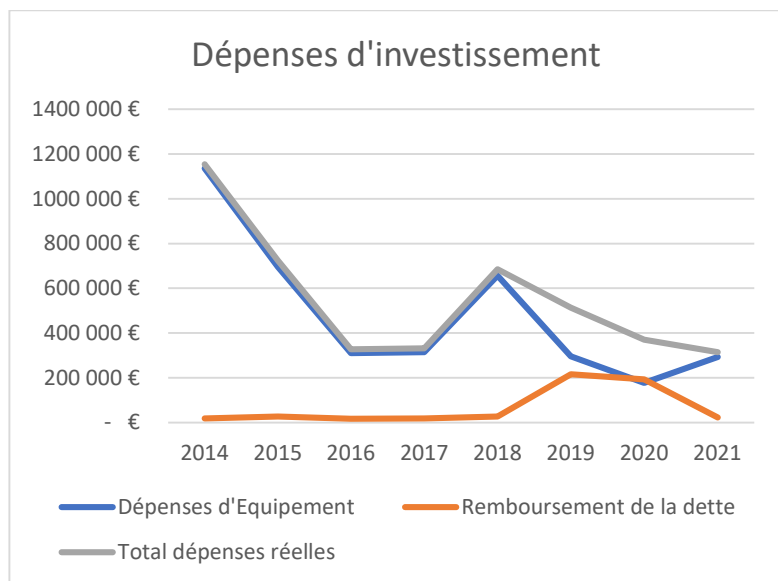
La situation de la commune s'est avérée critique en 2015 et 2016. L'épargne brute est négative et ne permet pas de rembourser l'annuité de dette et donc à fortiori de financer des dépenses d'investissement. Le niveau d'épargne brute s'améliore très nettement à compter de 2017 pour atteindre un niveau record en 2020. L'épargne nette négative en 2019 et 2020 s'explique par le remboursement d'un emprunt de 350 000 € utilisé pour palier au décalage de trésorerie de deux ans sur l'opération des Frimousses. Telles qu'elles sont actuellement établies, les prévisions budgétaires 2021 permettrait de dégager une épargne brute qui couvre l'annuité d'emprunt et permet de financer la section d'investissement à hauteur de 36 775 €.

### **C- Les dépenses d'investissement**

#### **Arnières sur Iton: Dépenses d'investissement de 2014 à 2021**

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dépenses d'Equipement	1 135 673 €	695 521 €	309 956 €	313 821 €	656 626 €	295 788 €	177 891 €	293 424 €
Remboursement de la dette	18 579 €	27 634 €	17 888 €	18 388 €	27 650 €	216 871 €	192 376 €	22 273 €
Total dépenses réelles	1 154 252 €	723 155 €	327 844 €	332 209 €	684 276 €	512 659 €	370 267 €	315 697 €





Sur cette période, la commune, la commune a conduit deux gros projets :

- La construction de l'Escale : fin du chantier 2014
- La restructuration de l'ancienne salle des fêtes transformée en centre le loisirs 2018

Il reste actuellement encore de gros chantier à mener à bien : la toiture de l'église, la voirie globalement en mauvais état, l'isolation des bâtiments communaux, le terrain d'honneur du stade à réhabiliter, .....

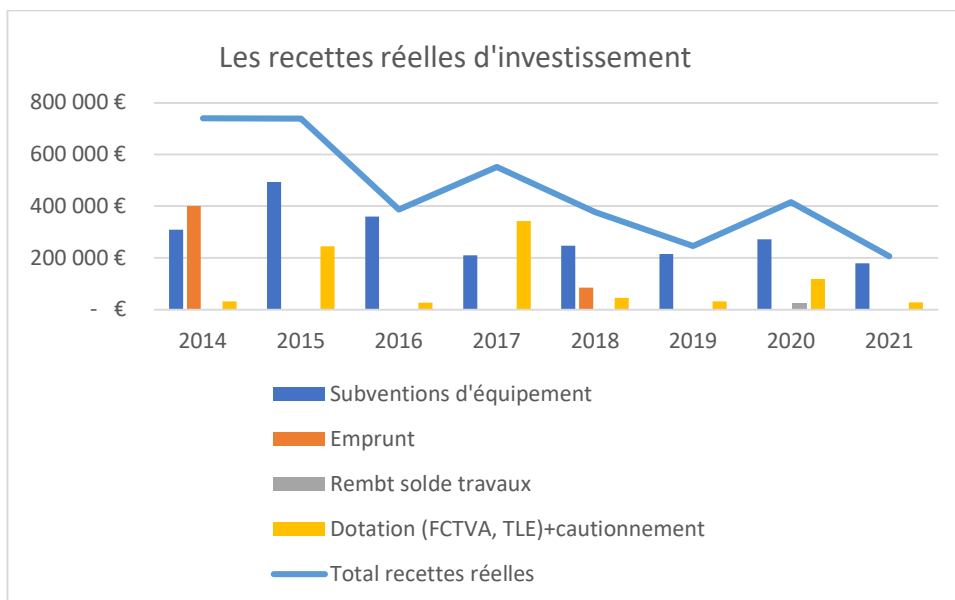
De façon à rationaliser notre action dans ce domaine et conformément à ce que nous avons annoncé aux arnièresois, nous avons commencé à établir une programmation pour les prochaines années. Il s'agit de recenser les différents projets, d'établir une hiérarchie en fonction de l'urgence et d'établir une planification en fonction de nos capacités financières.

L'ébauche de PPI se trouve en annexe du présent document.

#### D- Les recettes d'investissement

Sur la période 2014-2021, les recettes d'investissement sont les suivantes :

Arnières sur Iton: Recettes d'investissement de 2014 à 2021								
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Subventions d'équipement	308 884 €	493 719 €	359 979 €	209 469 €	247 362 €	214 503 €	270 947 €	178 678 €
Emprunt	400 000 €				84 400 €			
Rembt trop versé								
Frimousses							25 311 €	
Dotation (FCTVA, TLE)+cautionnement	30 734 €	244 121 €	26 459 €	342 212 €	45 553 €	30 877 €	118 466 €	27 275 €
<b>Total recettes réelles</b>	<b>739 618 €</b>	<b>737 840 €</b>	<b>386 438 €</b>	<b>551 681 €</b>	<b>377 315 €</b>	<b>245 380 €</b>	<b>414 724 €</b>	<b>205 953 €</b>



Ce graphique met en évidence des pics qui correspondent aux deux gros chantiers de la commune sur cette période. En 2014, elle emprunte 400 000 € pour financer la salle d'activité l'Escale. Sur les années suivantes, elle perçoit les subventions et le FCTVA correspondants. Concernant le projet les Frimousses, c'est en 2020 que nous avons perçu ces mêmes recettes.

Pour les prochaines années, conformément à nos engagements, notre objectif consistera à rechercher pour chacun de nos projets des sources de financement externes afin de préserver la situation financière de notre commune.

## Annexe

### Les premiers pas d'une programmation

			2021			
			Dépenses	Subventions associées		
Libellé opération	Priorité	Montant à régler par la commune	2021	DETR	Agglo	Département
Construction d'un abri de poubelle derrière l'Escale	2021	6 918,00 €	6 918,00 €		2 882,50 €	
Déco de Noël	2021	715,20 €	715,20 €		286,50 €	
Radars pédagogiques RD55	2021	9 360,00 €	9 360,00 €		1 950,00 €	
Pose d'une clôture berges de l'iton	2021	12 579,00 €	12 579,00 €		5 241,25 €	
Panneaux de signalisation berges de l'iton	2021	1 111,60 €	1 111,60 €		463,17 €	
Pose de clôtures de 1,2 m autour des 2 bassins de rétention la clé des champs	2021	4 983,00 €	4 983,00 €	1 661,00 €	1 245,75 €	
Panneaux interdiction franchisement la clé des champs + panneau présence d'enfants	2021	1 000,00 €	1 000,00 €		416,67 €	
Jeux pour enfants 2 à 6 ans	2021	7 896,00 €	7 896,00 €		3 290,00 €	
Douche à l'école maternelle -1-	2021	1 876,26 €	1 876,26 €		781,78 €	
Installation lavage chaussures foot	2021	3 629,52 €	3 629,52 €		1 512,30 €	
Clôture Rue du Moulin	2021	2 068,80 €	2 068,80 €			
Etude isolation acoustique restaurant scolaire	2021	1 750,00 €	1 750,00 €			
Acquisition d'une épareuse	2021	8 736,00 €	8 736,00 €	2 912,00 €	2 184,00 €	
	2021	30 355,98 €	30 355,98 €	7 000,00 €	8 148,32 €	2 000,00 €
Panneaux d'info numérique (5383,20 x2)	2021	12 007,34 €	12 007,34 €		5 003,06 €	
Tente de réception	2021	7 109,76 €	7 109,76 €		2 962,40 €	
Clé signature Sébastien ( non reporté )	2021	354,00 €	354,00 €			
Acquisition foncière liaison douce Arnières - Navarre	2021	1 250,00 €	1 250,00 €			
Rénovation maison à colombages - comprenant frais d'acquisition + place PMR)	2021	122 410,00 €	122 410,00 €	62 795,52 €	47 096,64 €	
Isolation des combles de la mairie	2021	8 404,80 €	8 404,80 €	3 180,00 €	2 385,00 €	
Isolation plafond club house	2021	5 359,40 €	5 359,40 €	2 032,00 €	1 524,00 €	
Aménagement des 2 routes départementales	2021	5 000,00 €	5 000,00 €		1 250,00 €	1 666,66 €
Numérique à l'école	2021	10 000,00 €	10 000,00 €	5 833,33 €	1 250,00 €	
Enfouissement Grosse Aulne	2021	20 833,34 €	20 833,34 €			
Enfouissement Rue grande	2021	1 338,75 €	1 338,75 €			
Terrain liaison douce	2021	1 250,00 €	1 250,00 €			
EAD Etude centre bourg	2021	6 246,00 €	6 246,00 €			
Isolation acoustique des 2 salles de restaurantscolaire	2022	15 000,00 €				

Bungalow satde de foot	2022	12 925,69 €				
Eglise - estimation 2018-	2023	182 155,00 €				
Renovation du cours de tennis						
Etude plan de déplacement						
Play ground						
Démolition préfa de l'école						
Protection incendie						
Avancée club house						
Relevage des tombes						
Remise en état pressoir						
Calvaire						
Pont berges de l'iton						
Terrain communal chemin de la forêt						
Réfection du stade central football						
Equipement des sentiers de randonnées						
Aménagement de la descente de la voute						
Sécurisation des marches de l'école						
Banc de touche football						
Bâtiment cour des mariages						
Isolation de la mairie						
Sécurisation des berges de l'étang communal						
Plan isolation des bâtiments communaux						
Wifi et vidéoprojecteur ESCALE??						
Mobilier urbain - tables et bancs en dur						
Défibrilateur Mairie						
<b>Total</b>		<b>504 623,44 €</b>	<b>293 424 €</b>	85 413,85 €	89 873,33 €	3 666,66 €